

Monsieur François Legault  
Premier ministre  
  
Responsable des dossiers jeunesse  
  
Édifice Honoré-Mercier  
Québec (Québec) G1A 1B4

**Objet : Urgence (10 mai) et solution concernant le projet sur l'enseignement à la maison**

Monsieur le Premier ministre,

Le jalon législatif du 10 mai étant proche, nous réitérons avec insistance notre demande de vous impliquer personnellement dans ce dossier, et ce, de toute urgence, car la responsabilité de celui-ci vous revient. C'est dans l'intérêt de la société et de votre gouvernement devant un constat de « **victoire à la Pyrrhus** » :

**(1) Droit. Mise en garde urgente** : Le MÉES a donné l'interprétation suivante de son propre projet de règlement dans son allocution en Chambre : « prescrire l'enseignement des programmes d'études ministériels [aux parents] » et « imposer la passation des épreuves ministérielles à tous les enfants ». Or, une telle intention **viole** clairement les **articles 599, 600, 601 et 605 du Code civil**. Le règlement proposé est donc irrémédiablement compromis par l'allocution du MÉES. Nous vous proposons donc de toute urgence de **reporter ce projet**.

**(2) Droit.** Récemment, le MÉES a réitéré cette interprétation fautive en comparant cette prescription à prescrire une limite de vitesse raisonnable sur les autoroutes au lieu de légaliser une limite de « 240 km/h ». Comparaison fallacieuse, car il s'agit d'une question de sécurité routière collective, qui relève légitimement de la compétence du gouvernement, tandis que le point en question relève de la compétence parentale selon les articles 599, 600, 601 et 605 du Code civil. Corrigez la situation de toute urgence, Monsieur le Premier ministre.

**(3) Relations publiques.** Récemment, le MÉES n'a toujours fourni aucune pièce justificative objective pour son projet. Il s'est indigné contre le fait de suivre les médias, mais n'avait pourtant rien d'objectif et de raisonné à proposer. Or, les médias n'ont ni défendu ni soutenu la cause de l'enseignement à la maison, bien au contraire. De par leur indifférence, censure ou hostilité, ils ont en règle générale soutenu le MÉES. **La communauté de l'enseignement à la maison a au contraire l'impression que le MÉES et les médias ne font qu'un.**

**(4) Politique.** Le MÉES donne ainsi l'avantage aux premier et deuxième partis d'opposition sur ce dossier. Ils se sont montrés compréhensifs et attentionnés et cela leur a donné de la crédibilité en tant qu'alternative à la CAQ. Ils pourraient même se servir de leur pouvoir anticipé, lors d'une prochaine élection, pour renverser le règlement du MÉES, tout comme lui s'est affairé à renverser le règlement du précédent gouvernement.

**(5) Politique.** Certaines prises de position du MÉES vont à l'encontre de votre électorat, monsieur le Premier ministre. Le MÉES exprime **(a)** être dépensier (« l'argent n'est pas un problème »), **(b)** ne pas hésiter à alourdir la redondance bureaucratique et son inefficacité (redonner du pouvoir aux commissions scolaires tout en gardant la DEM – le contraire de l'abolition des commissions scolaires) et **(c)** accroître l'État-

providence aux dépens des libertés, de la responsabilisation personnelle et de la dignité des Québécois et Québécoises. C'est un début de spirale descendante qui pourrait **mener votre électorat à la désillusion, à moyen et long terme.**

**(6) Recommandation.** Enfin, nous recommandons chaudement notre député, **André Lamontagne**, qui s'est montré très attentionné et réfléchi, lui aussi homme d'affaires. Discutez de ce dossier avec lui.

*Solution.* **(a)** Reportez le projet et montrez plutôt que vous rendez efficace l'application du précédent règlement;**(b)** présentez les points positifs de cette décision; et **(c)** tout comme pour le petit chansonnier de Beauce, exprimez votre sympathie pour l'élan du cœur de ces familles : <https://www.liberteeducative.com/photos>

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, nos salutations distinguées.

Alexandre Grondin, parent-éducateur